



Lieu d'Art
Chorégraphique
d'Enseignement et de
Transmission

Préparation au Diplôme d'État de Professeur de Danse

Cursus de 2 ans : DE1 et DE2

1681 heures de formation sur 2 ans dont les **600 heures réglementaires** :

Formation Musicale / Histoire de la Danse / Anatomie-Physiologie / Pédagogie / Techniques / Matières complémentaires

Présentation du programme :

Pour assurer une bonne préparation, le LACET propose un programme de 1681 heures de formation.

Ces 1681 heures sont réparties sur deux années (839 heures la première année et 842 heures la seconde), de septembre à juin.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- **600 heures réglementaires** consacrées aux quatre unités de formation
- 70 heures additionnelles
- 500 heures de cours techniques et d'atelier danse,
- 511 heures pour les matières complémentaires et examens blancs.

L'augmentation des heures consacrées aux quatre U.V. par l'ajout de 70 heures additionnelles aux 600 heures réglementaires, offre l'opportunité de mieux préparer l'enseignement dans un premier temps puis d'approfondir les connaissances délivrées dans un deuxième temps.

L'enseignement de matières théoriques et/ou complémentaires spécifiquement liées aux quatre U.V. renforce la compréhension des enseignements théoriques.

Description de la préparation :

DE 1 :

La première année comprend **839 heures** :

- 124 heures pour l'U.V. "formation musicale", dont **100 heures réglementaires** et 24 heures additionnelles,
- 64 heures pour l'U.V. "histoire de la danse", dont **50 heures réglementaires** et 14 heures additionnelles,
- 69 heures pour l'U.V. "anatomie-physiologie", dont **50 heures réglementaires** et 19 heures additionnelles; deux stages en option sont proposés.
- 440 heures de cours techniques et ateliers danse
- 60 heures de théâtre
- 62 heures dans plusieurs matières complémentaires spécifiques, comme composition chorégraphique, spectacles
- 20 heures d'examens blancs.

Le travail effectué pendant "l'Année Technique" pour les trois unités de formation : **"Formation Musicale", "Histoire de la Danse" et "Anatomie-Physiologie"** correspond au programme défini par les textes en vigueur :

FORMATION MUSICALE

A - Pratique et culture musicales

Axées sur l'écoute musicale, elles doivent permettre le développement général des processus d'affinement :

- de la sensibilité
- de la mémorisation
- de la concentration
- de la réflexion

Analyse auditive : caractère expressif général, repérage à l'oreille des pulsations au temps, à la mesure, des subdivisions ternaires ou binaires, repérage des carrures musicales, repérage des changements de tempo et du rubato (ex. : lent, vif, lent).

Analyse des instruments et des timbres : familles d'instruments, caractères des sons concrets, électroniques.

Analyse du plan dynamique d'une page musicale (ex : piano, crescendo, forte, très continu ou comportant des cassures de nuances), de son caractère, de son accentuation.

Repérage et sensibilisation corporelle à l'écoute des phrasés : mémorisation et reproduction corporelle de thèmes mélodiques et rythmiques (par la voix, les mains, les pieds, les instruments à percussion -peau, bois, métal).

Sensibilisation à l'écoute des formes musicales simples (thème et variations, forme ouverture - ABA) :

la connaissance des courants musicaux qui ont été reliés aux grandes époques chorégraphiques, époque, style, forme, du Moyen Age au XX^e siècle inclus.

Un nombre restreint d'œuvres musicales entrées dans le répertoire chorégraphique doit faire l'objet d'une écoute analytique précise.

B - Connaissances en solfège et pratiques élémentaires

Rythmes simples : lecture, reproduction et invention par la voix, les mains, les pieds, les instruments à percussion - caractère binaire ou ternaire - syncope - anacrouse - contretemps - valeur pointée - silence.

Dynamiques : piano, crescendo, forte ...

Termes musicaux les plus fréquemment employés et leur signification : tempi, signes de reprise, point d'orgue, caractère.

Phrasés d'une partition

Perception des hauteurs - initiation polyphonique (contrepoint - canon ...)

C - Capacités à transcrire gestuellement un court extrait musical en prenant en compte son style, son rythme et ses dynamiques : travail de traduction corporelle, précision rythmique et qualité du mouvement en accord avec l'extrait musical proposé.

Nombre d'heures : 100 heures

HISTOIRE DE LA DANSE

A - Initiation à la recherche documentaire

B - Connaissances historiques

- Moyen-âge - danse de cour - danse baroque, création du ballet classique - son évolution, le ballet romantique, la danse française à l'étranger, les ballets russes, le néo-classique

- Les précurseurs de la danse contemporaine : les principaux courants de la danse contemporaine depuis le début du XX^e siècle et ses liens avec l'évolution des arts plastiques - leurs rapports avec la musique, l'influence des courants allemands et américains

- Origines et évolution de la danse jazz et de la musique jazz : les précurseurs, la comédie musicale

- Les courants actuels de la danse en France.

Nombre d'heures : 50 heures

ANATOMIE-PHYSIOLOGIE

A - Les connaissances

- le tronc : la colonne vertébrale - la cage thoracique

- la tête et la nuque
- la ceinture scapulaire et les muscles supérieurs
- la ceinture pelvienne et les membres inférieurs

B - Anatomie fonctionnelle

Pour chacun des ensembles articulaires et masses musculaires énoncés ci-dessus, il sera étudié :

- le squelette
- la fonctionnement des articulations et le rôle des ligaments
- les principales chaînes musculaires et leurs fonctions

C - Notions de physiologie

Principes et mécanismes de base régissant le corps :

- équilibre du corps : organes de l'équilibre, tonus postural, ligne et centre de gravité du corps
- schéma corporel : la proprioceptivité.
- Mécanisme cardio-pulmonaire et adaptation à l'effort appliquée à la danse.

Nombre d'heures : 50 heures

DE 2 :

La deuxième année de formation comprend **842 heures** :

- 429 heures de cours techniques, ateliers danse, composition chorégraphique , théâtre
- 123 heures de pédagogie théorique, dont **120 heures réglementaires** et 3 heures additionnelles,
- **200 heures réglementaires** de pédagogie pratique :
 - . éveil - initiation - enfant : 90 heures
 - . rapport avec la musique : 60 heures
 - . composition, analyse et progression technique : 50 heures
- 90 heures pour analyse fonctionnelle du mouvement, dont **80 heures réglementaires** et 10 heures additionnelles.

La mise en situation pédagogique des étudiants est au cœur du dispositif.

Au titre de la formation pratique portée de 200 heures les étudiants sont en permanence face à des élèves et des situations concrètes diverses.

La confrontation avec les élèves se fait dans le cadre des cours amateurs du Centre de danse « le moulin de Tartary », de certains cours techniques des étudiants du programme, de cours d'associations privées situées sur le territoire et de cours d'écoles primaires, collèges et lycées du bassin d'Aubenas (dont les conventions de partenariat sont en cours d'élaboration).

Le travail effectué pendant "l'Année Pédagogique" pour l'unité de formation "Pédagogie" a pour objet d'acquérir et de vérifier la capacité à transmettre l'art de la danse.

Il correspond au programme défini par les textes en vigueur :

A - Maîtrise des processus d'apprentissage en fonction de l'âge et du niveau des élèves

- Éveil (4 à 6 ans)

Capacité à favoriser chez l'élève la découverte personnelle d'éléments simples et capacité à utiliser le jeu et à stimuler la créativité pour faciliter l'expression artistique et corporelle.

- Initiation (6 à 8 ans)

A partir de la poursuite du développement des aptitudes créatrices et de la sensibilité, capacité à aider l'élève à construire sa maîtrise corporelle, introduction des premiers éléments fondamentaux constitutifs des techniques de danse.

- Développement technique spécifique à chaque option (à partir de 8 ans)

Acquisition des outils fondamentaux généraux et spécifiques permettant l'émergence et le développement des aptitudes corporelles et artistiques.

B - Approche de la progression pédagogique

- Objectifs, moyens modes d'évaluation
- Élaboration d'un programme
- Construction d'un cours

C - Maîtrise des rapports avec la musique

Capacités à maîtriser dans les différents niveaux les relations danse-musique étudiées dans le programme de l'unité de formation musicale.

- Éveil (4 à 6 ans)

Exercices mettant en relation la voix, le corps et l'instrument (petite percussion) par des activités sonores favorisant l'écoute de soi et des autres.

- Initiation (6 à 8 ans)

Développement de ces activités, notamment la traduction corporelle de la musique, produite ou écoutée, grâce à une perception auditive plus affinée, intégrant les composantes de la musique.

- Développement technique spécifique à chaque option (à partir de 8 ans)

Prise de conscience du langage corporel et de sa technique, liée à l'écoute musicale conduisant à une interprétation sensible.

Capacités à développer un cours en collaboration avec un ou des musiciens.

Capacités à utiliser les rapports élémentaires de la danse et de la musique : pléonasme - écho - contrepoint - indépendance - silence.

D - Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé

Application des connaissances d'anatomie et de physiologie aux mouvements spécifiques de la danse chez l'enfant et chez l'adulte :

- le centre de gravité et de l'équilibre

- le placement et la mobilité du bassin

- l'appui du pied au sol

- l'enroulement, l'inclinaison et la torsion de la colonne vertébrale

- la rotation articulaire (en dehors - en dedans - parallèle)

- l'ouverture

- la tenue des bras et leur mobilité

- le plié

- la jambe d'appui

- le relevé

- le saut

- l'élévation de la jambe

Une analyse fonctionnelle doit donner aux professeurs la possibilité de repérer les difficultés majeures de l'élève et d'y remédier.

L'approche de la pathologie doit permettre aux professeurs de remplir un rôle de prévention et de dépistage afin de diriger l'élève vers le spécialiste autorisé.

Ces capacités supposent l'acquisition de connaissances spécifiques fondamentales relevant des domaines de la neuropsychologie, de l'anthropologie et de la sociologie.

E - Éléments de réflexion sur la transmission d'une technique corporelle et artistique

- Connaissance du développement neuro-psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent

- Connaissances élémentaires de neurophysiologie et psycho-physiologie du comportement moteur: domaine de la perception, sensation psychomotrice, image du corps, schéma corporel, habileté et capacité motrices, rapport entre efficacité motrice et finalité artistique.

- Savoir adapter ses connaissances à des groupes de niveau de pratique différents et à des publics variés.

Les différentes composantes de la formation mentionnées aux A, B, C, D, E, trouvent leur prolongement dans la pédagogie de l'apprentissage technique figurant au F ci-après.

F - Formation pratique

En priorité, dans les établissements d'enseignement spécialisés, auprès d'un ou plusieurs professeurs titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, ou à défaut, sous forme de mise en situation pédagogique (avec des élèves de différentes tranches d'âges) dans le cadre de la formation.

Cette formation, coordonnée et organisée par le centre de formation responsable de la formation pédagogique, a pour but de mettre les stagiaires en situation pédagogique.

Nombre d'heures : 400 heures dont 80 heures pour l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, 120 heures pour l'enseignement théorique et 200 heures pour l'enseignement pratique.

Inscription et coût :

La rentrée a lieu en septembre.

Le candidat à la formation doit être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de son entrée en formation.

Être titulaire de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) ou être inscrit pour le passage de cet examen à la session d'octobre (inscription définitive sous réserve de l'obtention).

1ère année de DE :

- Le cursus réglementaire de 200 heures sera proposé au tarif de : **3800 euros / an** (frais d'inscription et de dossier inclus).
- Le cursus toutes options : heures réglementaires + heures additionnelles + cours techniques + stages et sorties sera proposé au tarif de : **4700 euros / an** (frais d'inscription et de dossier inclus).

Pour les 2 formules proposées, l'adhésion à l'Association LE LACET sera obligatoire, au tarif de 40 euros

2ème année de DE :

- Le cursus réglementaire de 400 heures sera proposé au tarif de : **4100 euros / an** (frais d'inscription et de dossier inclus).
- Le cursus toutes options : heures réglementaires + heures additionnelles + cours techniques + stages et sorties sera proposé au tarif de : **5000 euros / an** (frais d'inscription et de dossier inclus).

Pour les 2 formules proposées, l'adhésion à l'Association LE LACET sera obligatoire, au tarif de 40 euros